



ASSISTANT A TEMPS PARTAGE
Discipline médicale : Médecine d'Urgence

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Situé à la pointe Nord de la région Centre Val de Loire, le Centre Hospitalier de Dreux bénéficie de la proximité de Paris (1h de route et train direct) et de la Normandie (mer à 1h30).

Etablissement siège du SAMU 28, le centre hospitalier de Dreux est établissement de référence de niveau 2 du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir, avec le centre hospitalier de Chartres qui assure le support du groupement.

Au cœur d'un bassin de population de 140 000 habitants, l'hôpital de Dreux présente une offre de soins complète puisque doté de l'ensemble des services de spécialités médicales (Médecine intensive-Réanimation, Cardiologie –USIC 1, Neurologie et USINV, Hépatogastro-entérologie, Endocrinologie, Rhumatologie, Médecine polyvalente-interne et infectieuse, Pneumologie, Oncologie Pédiatrie et néonatalogie, Gynécologie-obstétrique et AMP, Gériatrie, Psychiatrie), de nombreuses spécialités chirurgicales (viscérale, orthopédique, ORL, urologique, dentaire) et d'un plateau technique complet H 24: laboratoire, imagerie - TDM et IRM, blocs opératoires, endoscopies, explorations fonctionnelles cardiologiques, chirurgie ambulatoire.

L'ensemble des médecins est investi dans l'accueil des externes et des internes, le Centre départemental de Simulation est implanté sur le CH avec le CESU et il existe une Unité de Recherche Clinique.

La capacité d'accueil est de 764 lits et places, dont 327 lits de court-séjour et 46 places d'hôpital de jour.
Le CH rémunère 2050 ETP dont 206 ETP de médecins.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.



3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : DEPARTEMENT de MEDECINE D'URGENCE (SAU et SAMU-SMUR) de DREUX

Pôle de rattachement : POLE DES ADMISSIONS NON PROGRAMMEES

Chefs de services : SAMU-SMUR : Dr Véronique JULIÉ, vjulie@ch-dreux.fr, 06 30 56 07 48

SAU – HTCD : Dr François DELEFOSSE, fdelefosse@ch-dreux.fr, 02 37 51 51 69

Composition de l'équipe médicale :

SAMU-SMUR : 15 ETP, dont 16 PH, 2 PHC, 1 assistant + 1 médecin junior + 1 interne DES MU

SAU- HTCD : 14 ETP, dont 19 PH ou PHC, 1 assistant, 5 vacataires + 1 stagiaire associé + 2 à 4 internes DES MG ou MU + 2 externes

Organisation :

Pendant sa période sur le CH de Dreux, l'assistant travaille 39 heures postées.

Il ou elle effectue distinctement 50% de son temps de travail au SAMU-SMUR et 50% au SAU-UHCD

Présentation des services où le praticien va exercer

* SAMU-centre 15 et SMUR.

- Le SAMU 28 : en 2019, 97 054 dossiers de régulation, 84 261 DRM

Logiciel Centaure et téléphonie Nextiraone

1 régulateur hospitalier H24, 1 régulateur libéral tous les soirs et en journée les WE

- le SMUR : 2 équipes H 24, 2 VLM, 1 UMH, 1 HeliSMUR

1430 interventions primaires, dont 100 HeliSMUR

710 interventions secondaires, dont 443 HeliSMUR

- 3 lignes de garde H24, 365j/an : Tous les médecins alternent sur les 3 postes (régulation, 1^{er} ligne de transport, renfort régulation et 2^{eme} ligne de transport), avec une rotation des équipes toutes les 6 heures

* SAU-HTCD :

- 40 000 passages /an, hors urgences pédiatriques (secteur séparé, pris en charge par les pédiatres)

- 9 chambres d'examen au circuit long, SAUV de 2 places, 2 salles de consultation au circuit court, 11 lits UHCD, zones d'attente post examen couché et assis

- 2 lignes de garde sénior H24 365j/an + 1 sénior en renfort décalé jusqu'à 23h + 1 garde d'interne + 1 garde d'externe

Plateau technique disponible :

Imagerie avec scanner et IRM H24,

Réanimation polyvalente et USC, USIC et USINV avec gardes H24

Chirurgie viscérale et carcinologique, orthopédique, urologique et ORL avec gardes ou astreintes H24

Maternité de niveau 2A et gynécologie avec garde H24

Pédiatrie avec accueil des urgences H24

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : DEPARTEMENT MEDECINE D'URGENCE

Pôle de rattachement : URGENCES- MEDECINE LEGALE

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr S. LARIBI, 02 47 47 81 09

s.laribi@chu-tours.fr

Composition de l'équipe médicale : 30 PHC/8 assistants/2 CCA/1 PUPH

Nombre de lits UHCD : 18

Nombre de places : 27

Plateau technique : TDM – IRM – EEG – neuroradiologie interventionnelle - Coronarographie



5. Missions confiées
Au SAU-HTCD : Médecin d'accueil ; prise en charge des patients dans les différents circuits de soins : Long, court, déchoquage, HTCD. Participation aux gardes. Présence H24 d'un urgentiste senior
Au SAMU-SMUR : Régulation médicale des appels au 15 et prise en charge des patients en SMUR primaires et en transferts médicalisés
6. Les compétences à développer
Au SAU-HTCD : <ul style="list-style-type: none">- Autonomie dans la prise en charge des patients venant aux urgences, quelle que soit la demande- Supervision et organisation de l'accueil- Organisation des flux, conduite en cas d'afflux de patients.- Prise en charge de patients en HTCD- Autonomisation dans la prise en charge du déchoquage, en relation avec les différents spécialistes.
Au SAMU-SMUR : <ul style="list-style-type: none">- Autonomie dans la pratique de la régulation médicale dans un SAMU centre 15, dont techniques de communication et prise de décisions- Autonomie dans la prise en charge en équipe SMUR de patients instables ou atteints de pathologie chronodépendantes- Autonomisation dans la gestion de situations sanitaires exceptionnelles
7. L'organisation de la permanence des soins
<ul style="list-style-type: none">- Dans l'établissement d'accueil : 5,5 Gardes séniors : 1 en régulation, 2 en SMUR, 2 au SAU-HTCD + 1 renfort décalé au SAU 2 Gardes juniors : 1 interne au SAU + 1 externe au SAU- Au CHU de Tours : 3 gardes urgences 2 gardes régulation 2 gardes SMUR
8. Les valences (enseignement/ recherche)
<ul style="list-style-type: none">- Formation et enseignement en continu, au lit du patient.- Participation aux staffs quotidiens.- Tenue et actualisation des protocoles.- Possibilité de participation à la recherche clinique
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
Possibilité de faire des journées au bloc opératoire (intubation) ou en salle de naissance (accouchements)
10. Logement par l'établissement d'accueil
Possibilité de logement sur le CH selon le mode de temps de partage entre CHU et CH
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Possibilité de recrutement PHC au sein du département de Médecine d'Urgence Possibilité de recrutement sur des postes partagés entre médecine d'urgence et toute autre spécialité (dont médecine polyvalente et interne, soins palliatifs, douleur...)

**12. Rémunérations, prime d'exercice territorial**

Votre employeur sera le CHU de Tours.

- Traitement de base : réglementation statutaire
- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif
- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail
- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

13. Prise en charge des frais de déplacement**14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé**

Possibilité de participation à des protocoles régionaux, à des congrès régionaux/nationaux